



ARRETE MUNICIPAL n°58/2021

**Autorisation stationnement d'échafaudage du 13 juin 2022 au 08 juillet 2022
5, rue Alexis Maneyrol**

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande d'autorisation en date du 16 mai 2022, déposée par FREMON COUVERTURE ZINGUERIE 2, La Rousselière 44320 FROSSAY, afin de procéder à la réfection de la couverture du 5, rue Alexis Maneyrol.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation des piétons dans un but de sécurité publique,

Considérant l'intérêt général,

A R R E T E

Article 1er : Du 13 juin 2022 au 08 juillet 2022, le pétitionnaire est autorisé à stationner un échafaudage et une benne sur le trottoir 5, rue Alexis Maneyrol de Bel Air. La durée des travaux ne pourra excéder le délai indiqué ci-dessus, et la voie publique devra entièrement être débarrassée de tout dépôt.

Article 2 : Pendant cette période, la circulation des piétons se fera en face. Toutes les précautions seront prises pour éviter les accidents.

Article 3 : La signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie, la Police intercommunale, au demandeur.

Le 25 mai 2021

**Le Maire,
Sylvain SCHERER**

